



COMMUNIQUÉ

RAPPORT DE LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET TERRITORIAL SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ET LES PESTICIDES

Du 18 au 20 octobre 2004, Vancouver, Colombie-Britannique

La huitième réunion du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT) a eu lieu récemment à Vancouver, Colombie-Britannique. Madeline Waring, de la Food Safety and Quality Branch du British Columbia Ministry of Agriculture, Food and Fisheries, et Trish MacQuarrie, de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, ont co-présidé l'assemblée.

Ce comité réunit des représentants des organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux qui travaillent dans le domaine de l'utilisation, de la gestion et de la réglementation des produits antiparasitaires afin de faciliter les échanges de renseignements et de mieux coordonner les mesures relatives aux préoccupations en lutte antiparasitaire. La réglementation des produits antiparasitaires au Canada relève à la fois de lois fédérales et provinciales. Il faut donc établir des liens solides afin que la gestion des dossiers communs aux deux ordres de gouvernement soit efficace et afin de trouver des solutions aux préoccupations communes. Le Comité FPT est aussi le lieu où l'on peut discuter des grands dossiers de l'heure en matière de pesticides et de lutte antiparasitaire.

Une séance technique s'est tenue le lundi matin. À cette séance d'une demi-journée, on a présenté aux membres du Comité FPT des renseignements détaillés en matière de mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA).

Les principaux sujets abordés au cours de la réunion du Comité FPT sont décrits ci-dessous.

Rapports des groupes de travail

Le Comité FPT transmet un grand nombre de ses questions prioritaires à ses groupes de travail associés. Voici un résumé des progrès réalisés par les groupes de travail depuis la réunion du Comité FPT de l'année dernière.

Le Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la classification des pesticides (GTMOCP) a présenté une mise à jour sur l'élaboration d'un système harmonisé de classification. Le Comité FPT reconnaît qu'il s'agit d'une tâche difficile. Il appuie le travail continue du GTMOCP en

matière d'analyse des commentaires des intervenants et des questions de mises en œuvre nécessaires pour aller de l'avant dans l'établissement final d'un système harmonisé.

Le Groupe de travail sur l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides (GTEFCP) a présenté une mise à jour sur l'achèvement des points prioritaires de son plan de travail y compris le module Horticulture ornementale et son document cadre lié à la *Norme nationale relative à l'éducation, à la formation et à la certification en matière de pesticides au Canada*. Le module Horticulture ornementale décrit les exigences en matière de connaissances nécessaires aux spécialistes de l'aménagement paysager et inclut maintenant des renseignements plus poussés sur la lutte intégrée. Le Comité FPT a approuvé ce document cadre qui détaille les critères de certification et de renouvellement de la certification selon la norme nationale. Le Comité FPT continue d'accorder une priorité à la mise à jour des exigences de base en matière de connaissances des spécialistes de l'aménagement paysager.

Le Groupe de travail sur les pelouses saines (GTPS) s'est rencontré le dimanche 17 octobre, avant la réunion du Comité FPT. Le GTPS a présenté une mise à jour sur ses efforts continus à sensibiliser les propriétaires grâce à la diffusion de messages clés sur les pratiques de lutte intégrée d'entretien des pelouses. Il travaille également à l'amélioration de l'étiquetage des produits à usage domestique et à la mise en œuvre des recommandations ayant trait à l'identification des types de produits qui devraient être rendus disponibles aux propriétaires. On a constaté l'abandon graduel d'un certain nombre de combinaisons de fongicide/insecticide et d'engrais/herbicide compte tenu de la recommandation d'inciter les titulaires d'homologation à cesser volontairement la commercialisation de ces types de produits étant donné leur manque de compatibilité avec la lutte intégrée. Le Comité FPT était intéressé à poursuivre les discussions avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'examiner les préoccupations à l'égard des combinaisons engrais/herbicide. L'accent continu mis par le GTPS sur l'importance de lire les étiquettes a résulté en l'élaboration et la distribution de 17 000 pamphlets intitulés « Lisez l'étiquette ». Le Comité FPT continue d'appuyer ces efforts et encourage le GTPS à finaliser les engagements découlant de son plan de travail le plus tôt possible.

Le Groupe de travail sur les zones tampons (GTZT) a nommé un co-président provincial afin de faciliter la communication et s'est engagé à traiter des questions en matière de zone tampon. L'ARLA a préparé une nouvelle ébauche du projet de décision sur les zones tampons et la fera circuler auprès des membres du GTZT à des fins de commentaires. Le Comité FPT encourage le groupe à organiser, dans un avenir rapproché, une conférence téléphonique pour faire avancer la communication sur le projet.

Le Groupe de travail national sur les indicateurs de risques des pesticides (GTIRP) a fait état de ses progrès et a souligné le besoin de communiquer aux intervenants les recommandations relatives au modèle des indicateurs de risques des pesticides. Le Comité FPT appuie les efforts continus de ce groupe et désire garantir que toute démarche canadienne demeure à jour avec les progrès internationaux dans le domaine des indicateurs de risques.

Le Groupe de travail sur la base de données nationale sur les ventes de pesticides (GTBDNVP) a terminé son travail. La base de données nationale sur les ventes de pesticides est maintenant

publiée à titre de règlement en vertu de la nouvelle LPA. Puisque le GTBDNVP a complété ses tâches, le Comité FPT a accepté la dissolution de ce groupe.

Le Groupe de travail sur les usages limités (GTUL) continue de se rencontrer par le biais d'une conférence téléphonique mensuelle ainsi que d'une rencontre annuelle avec ses intervenants principaux afin d'examiner et d'établir les priorités canadiennes en matière d'usages limités et de résoudre les questions relatives aux usages limités. Le Comité FPT a accepté l'idée que le Centre de gestion phytosanitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada établisse des comités scientifiques techniques sur les usages limités avec les coordonnateurs provinciaux en matière d'usages limités et l'ARLA.

On s'est également penché sur les questions suivantes :

1. Mises à jour des éléments d'intérêt dans les provinces respectives;
2. Mise à jour de la participation des membres du Comité FPT aux comités externes;
3. Poursuite d'activités concernant le processus de réévaluation des produits antiparasitaires ainsi que l'accès à un sommaire électronique des mesures et des décisions prises en matière de réévaluation;
4. Stratégie de réduction des risques de l'ARLA en matière de lutte antiparasitaire en milieu agricole et harmonisation;
5. Sommaire des décisions d'homologations d'urgence en 2004.

Participation des intervenants

Avant le début de la réunion officielle du Comité FPT, une séance a été consacrée à l'intention des intervenants. La Canadian Aerial Applicators Association, le Conseil canadien de la lutte antiparasitaire en milieu urbain, Syngenta Crop Protection Canada Inc., l'Association canadienne des produits de consommation spécialisés, le Fonds mondial pour la nature, la British-Columbia Landscape & Nursery Association, l'Integrated Vegetation Management Association, CropLife Canada et le Forest Pest Management Caucus ont présenté des exposés au Comité FPT.

Les intervenants ont notamment discuté des sujets suivants : soutien aux principes et au développement de la lutte intégrée en foresterie durable, réglementation en matière d'examen accéléré des produits antiparasitaires à risque réduit et à moindre risque, aperçu de l'importance essentielle ou non de l'épandage aérien dans l'économie canadienne, système harmonisé de classification des pesticides, surveillance de l'atrazine.

La prochaine réunion du Comité FPT aura lieu en octobre 2005 à St. John's, Terre-Neuve et Labrador.